

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
Délégation en Corse
Antenne Emploi/Formation*

Procès verbal du jury de validation des évaluations (Certificat Matelot Pont)

Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

04 mars 2019

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,
Vu la décision n° 752/2018 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 20 février 2018 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Président : M. Serge CHIAROVANO
Vice-président : M. Michel CECCALDI
Personnalité qualifiée : M. Cyril ALBALADEJO

Le jury s'est réuni dans les locaux du Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia, Batterie des Turquines BP 65, 20 289 Bastia, le 04 mars 2019.

Le jury de validation a examiné la session d'évaluation suivante :

– Évaluations du Certificat de Matelot Pont, organisé par le prestataire agréé « Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia ».

Après délibération, le jury valide les résultats suivants

Certificat de Matelot Pont

Session du 05 novembre 2018 au 17 janvier 2019

Nom Prénom	Module P1 appui				Module P2 appui		Module P3 appui		Module NP appui	
	Navigation Météo Tenue du quart (coef. 1)	Règle de barre feux balisage signaux (coef. 1)	Manœuvre embarcation machine (coef. 1)	Acquisition module P1	Matelotage, engins de pêche, Manutention arrimage (coef. 1)	Acquisition module P2	Description et construction Stabilité entretien (coef. 1)	Acquisition module P3	Module national pont (coef. 1)	Acquisition module national pont
BAEYENS Séverine	19.5	17.5	13	Acquis	15	Acquis	17	Acquis	19	Acquis
BARTHELAT Benjamin	10.5	11	12	Acquis	12.5	Acquis	10	Acquis	7,5	Non acquis
CARDONNA Morgan	18.5	11	14	Acquis	14.5	Acquis	17	Acquis	12	Acquis
DEGORTES Adrien	11	11.5	14	Acquis	15	Acquis	10	Acquis	8,5	Non acquis
DETIENNE Alexis	15.5	13	15	Acquis	16	Acquis	16	Acquis	12.5	Acquis
DUCOIN Guillaume	16	15	13	Acquis	15	Acquis	14.5	Acquis	13	Acquis
FRANCISI Antoine	14	16	14	Acquis	16	Acquis	14	Acquis	11	Acquis
LEROUGE Paule Nancy	17.5	19	14	Acquis	15	Acquis	16.5	Acquis	17	Acquis
LUNARDI Cédric	11	11	12	Acquis	14	Acquis	14	Acquis	8	Non acquis
MASSONI Nicolas	16.5	16	13	Acquis	12.5	Acquis	14.5	Acquis	13	Acquis
MATTEI Thomas	11	12	13	Acquis	12.5	Acquis	11.5	Acquis	10	Acquis
MAZZI Julien	14	15	15	Acquis	14	Acquis	14	Acquis	11	Acquis
MIRADA SABIANI Mateo	17	11.5	14	Acquis	10.5	Acquis	13	Acquis	10	Acquis
MOENS Myrese	18.5	18.5	12	Acquis	16.5	Acquis	17	Acquis	19.5	Acquis
RAIBALDI Alexandre	15.5	16	15	Acquis	16.5	Acquis	14.5	Acquis	19	Acquis
ROSSI Thomas	16	16.5	13	Acquis	16	Acquis	15.5	Acquis	13	Acquis
SIMONINI Jean-Pierre	7	12.5	12	Acquis	14.5	Acquis	13.5	Acquis	13	Acquis

Fait à Bastia, le 04 mars 2019

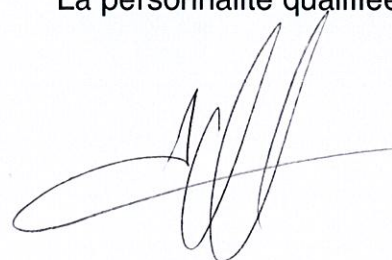
Le Président



Le Vice-président



La personnalité qualifiée



Procès verbal transmis à la DIRM Marseille